

Périodicité :	Bimestrielle
Diffusion :	25 000
Audience :	150 000

FOCUS > traitements

Des CERTIFICATIONS pour éradiquer les parasites

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES TERMITES, LES INSECTES À LARVES XYLOPHAGES ET LES CHAMPIGNONS LIGNIVORES IMPLIQUE DE POSSÉDER DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES. LE POINT SUR LES CERTIFICATIONS FRANÇAISES ATTESTANT CETTE EXPERTISE.

« **C**uratifs ou préventifs, les travaux de traitement des bois en œuvre et des constructions nécessitent des compétences particulières et une parfaite connaissance du bâtiment, des produits et de leur mise en œuvre. C'est pourquoi, en 2000, des entreprises de charpente ont demandé à Qualibat, dont la mission est d'apporter aux clients, aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre des éléments d'appréciation sur les compétences professionnelles et les capacités des entreprises exerçant une activité dans le domaine de la construction, de mettre en place des certifications spécifiques », explique Daniel Jacquemot, expert Qualibat dans le traitement du bois. S'il existait déjà en France une certification pour le traitement du bois contre les insectes et les champignons, peu la possédaient, et le secteur devait faire face à plusieurs problèmes : entreprises sans expertise intervenant dans le domaine, manque d'information sur la réglementation... « L'arrivée de Qualibat a contribué à mettre un peu d'ordre », poursuit Daniel Jacquemot

80 entreprises certifiées Qualibat

À ce jour, cet organisme, créé en 1949 à l'initiative du ministère de la Construction et d'organisations professionnelles, a attribué à 80 entreprises et agences les certifications Qualibat n° 1522, 1523 et 1532, qui attestent respectivement l'expertise dans le domaine du traitement curatif contre les insectes à larves xylophages, contre les termites et contre la mérule. « Nous tenons à avoir des certifications différentes pour les termites et la mérule. Toutes les entreprises possédant la certification pour les insectes à larves xylophages, mais pas nécessairement pour les deux autres. Cela dépend en général de la zone où elles se situent. Il y a des régions en France où les trois pathologies sont

présentes, et d'autres pas. D'ailleurs, les entreprises cumulent désormais les certifications traitement des bois et d'autres qualifications. Elles ont tout intérêt à en avoir plusieurs, par exemple le traitement curatif des bois et l'isolation de la toiture, etc. »

CTB-A+, la plus ancienne

La plus ancienne dans le domaine, la certification qui existe depuis cinquante-cinq ans, est la marque CTB-A+, gérée par FCBA. « Il s'agit de la seule certification de services du domaine des traitements préventifs et curatifs des bois et du bâti », explique-t-on à FCBA. La nuance est subtile : Qualibat certifie les métiers des entreprises, CTB-A+, les services. Mais toutes deux ont pour ambition d'offrir aux maîtres d'œuvre, d'ouvrage et aux architectes une garantie portant sur l'efficacité et le savoir-faire de l'entreprise certifiée, et c'est vraiment ce qui compte en matière de lutte contre les insectes et les champignons

CTB-A+ est délivrée aux entreprises qui interviennent dans la protection et le traitement curatif des bois en œuvre, ainsi que dans la protection des constructions neuves contre les termites (en référence au deuxième décret-loi termites). « Cette certification est une démarche volontaire. Les entreprises certifiées CTB-A+ sont évaluées régulièrement par l'organisme tiers (FCBA) via des audits de chantiers. 180 entreprises et agences sont certifiées sur la Métropole, les Doms et l'Espagne », explique Véronique Brun, de FCBA Bordeaux.



A la marque CTB-A+ s'ajoute la marque CTB-P+ qui, elle, certifie depuis vingt ans les produits de préservation des bois lorsqu'ils sont appliqués par un procédé défini et reconnu efficace, faisant du bois un matériau fiable et sûr respectant la santé humaine et l'environnement. La marque CTB-P+ s'applique également par extension aux produits de traitement antitermites, comme les barrières et les pièges. Enfin, petite dernière dans le domaine de la préservation du bois, la marque CTB-B+, qui certifie le traitement du bois en extérieur, pour une terrasse ou un bardage par exemple. La marque «atteste la performance des bois traités pour un usage et une durée de vie attendue». Soixante-six entreprises en sont titulaires à ce jour. Des gages de qualité.

✶ Alice Heras

LE SITE CTB-B+ FAIT PEAU NEUVE

Après la publication de ses premières fiches pratiques dédiées aux bardages, terrasses et aménagements extérieurs, la marque CTB-B+ présente une nouvelle version de son site Internet. Outre une navigation plus intuitive, www.ctbbplus.fr facilite la recherche d'informations et aide les acteurs de la construction à sélectionner l'essence de bois, le procédé qui sera parfaitement adapté à sa situation d'emploi, ainsi que le site de traitement le plus proche de leur chantier. L'internaute appréciera de pouvoir naviguer facilement sur les sites des certifications dans le domaine de la préservation des bois afin de trouver un produit de traitement CTB-P+, une entreprise certifiée CTB-A+, ou un expert en pathologie des bois dans la construction (CTB-Expert). L'ensemble du site et tous les documents téléchargeables sont traduits en anglais et en espagnol pour les marchés à l'international.



On recense 2600 espèces de termites dans le monde. Et rien en France.